Conseil des droits de l’homme

38e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Belgique**

Genève, le 5 Mai 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la Belgique et la remercie pour sa présentation.

La Suisse souhaite faire les deux recommandations suivantes à la Belgique :

Pour mon pays, dont l’identité est fondée sur le pluralisme et la coexistence de différentes communautés, notamment linguistiques, la protection des minorités nationales est une priorité. La Convention-cadre du Conseil de l’Europe y relative fournit un cadre utile à cet égard. La Suisse recommande ainsi à la Belgique de ratifier la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales** qu’elle a signée en 2001.

La Belgique a aussi signé le Protocole facultatif relatif à la **Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants** en 2005. Compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis, la Suisse recommande à la Belgique de ratifier le Protocole dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.